



Réunion du comité Syndical

du mercredi 2 décembre 2009

CS – 4.10

RAPPORT

**Renouvellement de la mise à disposition
d'un ensemble de compaction des
encombrants avec le S.I.C.T.O.M**

Présenté par Monsieur Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que le S.E.R.T.R.I.D procède au transport des objets encombrants recueillis à la déchetterie d'Etueffont, au moyen de bennes de 25 m³.

Afin d'optimiser le nombre de trajets, le S.E.R.T.R.I.D a procédé à l'acquisition d'un ensemble de compaction.

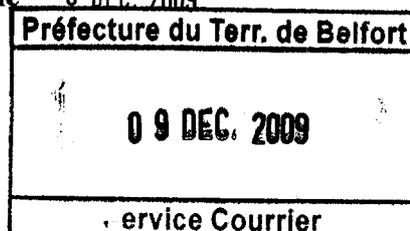
Ce matériel est mis gracieusement à disposition du S.I.C.T.O.M, qui assure la gestion de la déchetterie, mais reste propriété du S.E.R.T.R.I.D.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention, d'une durée d'un an, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il convient donc de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée identique.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE les termes de la convention jointe ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à la signature de celle-ci.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 2 décembre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 9 DEC. 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le - 9 DEC. 2009



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI